



AVIS PUBLIC

Approbation du règlement relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments de la Municipalité

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier

QUE lors de la réunion du 7 avril 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le Règlement numéro 420 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments de la Municipalité ;

QUE ledit règlement numéro 420 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 22 avril 2026.

QU'en conséquence, le règlement numéro 420 est entré en vigueur le 28 avril 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par madame Maryse Pelletier, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska.

QUE toute personne peut prendre connaissance du règlement numéro 420 au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Pacôme, ce 5^e jour de mai 2026.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Approbation du règlement relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments de la
Municipalité

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Approbation du règlement relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments de la Municipalité** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 10 h et 16 h 30, le 5^e jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de mai 2026.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier